

Bicyc'lettre

journal de l'association nantaise "Place au vélo" > nov 2010 > n°82



Nantes, Capitale verte... sans Vélo ?

Aller à l'école, au travail, dans les commerces ou à nos différentes activités est notre quotidien. Ces déplacements, les adhérents de Place au vélo les font beaucoup ou exclusivement à vélo mais pour l'agglomération, le vélo ne représente que 2 % de part modale. Le nouveau Plan de Déplacement Urbain voté dernièrement se donne pour objectif de la doubler en 2015 et d'atteindre 12 % en2030.* Ces changements de comportement de mobilité ne pourront se faire qu'en accompagnant l'ensemble des habitants par des campagnes de sensibilisation, de conseil, d'encouragement à la pratique du vélo.

À Place au Vélo, nous sommes prêts et disponibles pour être au plus près des habitants dans les quartiers et les communes. C'est dans ce sens que nous proposons à Nantes Métropole pour 2011 des Fêtes du Vélo décentralisées et de proximité.

Mais, paradoxe et contradiction, aujourd'hui, alors que Nantes vient d'obtenir le label de « capitale verte » les services de NM nous annoncent une réduction de la subvention aux actions Vélo de 9000 euros, soit 15 % de moins que celle de l'an dernier. Nous ne pouvons le comprendre, tant les enjeux actuels de Plan Climat, de priorités sur les modes doux, d'objectifs du PDU mettent l'accent sur le retard de la politique cyclable de Nantes.

Nantes, peut-elle être une capitale verte européenne...sans vélo ? Nous ne l'imaginons pas et nous demandons à Jean Marc Ayrault d'augmenter son soutien à la politique vélo pour honorer la responsabilité de ce prix européen. C'est ce qu'attendent les nombreux bénévoles qui s'investissent pour un avenir plus durable sur Nantes.

Daniel Daoulas

* Les villes de l'Allemagne, des Pays Bas, des pays scandinaves dépassent aujourd'hui largement les 20% de part modale .

- 2 → Deux roues motorisés et voies cyclables
→ PDU 2010/2015
- 3 → Plan vélo
Aménagements
- 4 → Dossier giratoires
- 6 → Actions PAV
- 7 → Les plassevélites écrivent
- 8 → Sorties PAV
→ Agenda

Réunion
des adhérents
Place au Vélo

Mercredi
8 décembre
2010 à 20h30

Salle A
Maison des syndicats
Gare de l'État
Ile de Nantes

Ordre du jour :

- Les conventions de Place au Vélo avec les collectivités
- Questions diverses



PDU 2010-2015

Nantes Métropole vient d'élaborer son Plan de Déplacements Urbain (PDU) pour les années 2010-2015 avec une prospective jusqu'en 2030.

Le document de 130 pages est consultable sur le site : <http://nantesmetropole.fr>.

Les intentions sont bonnes et les chiffres annoncés intéressants. Cependant, il faudra de bien meilleures conditions de circulation des cyclistes sur le plan de la sécurité et du confort pour faire que les nantais grands et petits passent au vélo quotidien. Nous saurons rappeler leurs objectifs aux décideurs dans les années qui viennent.

Marc

Les objectifs de répartition modale selon les territoires à l'horizon 2015 et 2030

INTERIEUR PERIPHERIQUE	Aujourd'hui	Objectifs 2030	Etape 2015
marche	30 %	35 %	75 %
vélo	2 %	15 %	
transports collectifs	17 %	18 %	9 %
voiture passager	10 %	7 %	
voiture conducteur	39 %	23 %	37 %
2 roues motorisés	2 %	2 %	25 %

EXTERIEUR PERIPHERIQUE	Aujourd'hui	Objectifs 2030	Etape 2015
marche	13 %	18 %	50 %
vélo	2 %	7 %	
transports collectifs	11 %	12 %	10 %
voiture passager	10 %	13 %	
voiture conducteur	61 %	47 %	59 %
2 roues motorisés	3 %	3 %	50 %

Les plans communaux de déplacements doux

La ville apaisée sera déclinée de manière locale à travers des plans communaux de déplacements doux. Ils doivent être élaborés à l'horizon 2014 pour permettre à chaque commune de se doter d'une vision prospective et opérationnelle des conditions de développement de la marche à pied et du vélo. Afin de prendre en considération les particularités locales, la population sera associée à la réalisation de ces plans.

La Fiche-Action 4 du PDU fixe les objectifs suivants :

- Intégrer systématiquement et conformément à la charte d'aménagement et de gestion de l'espace public les déplacements à pied et à vélo dans toute opération d'aménagement de voirie (neuves et en renouvellement) ;
- Conforter les espaces dédiés aux piétons et aux cyclistes à travers le développement de secteurs apaisés et de plateaux piétonniers ;
- Assurer la continuité des itinéraires piétons et cyclables reliant les centres urbains, les quartiers, les arrêts de transport collectif ;
- Veiller à la prise en compte des piétons et des vélos aux traversées des grands carrefours de l'agglomération et des portes du périphérique et expérimenter des solutions pour la circulation sécurisée des vélos dans les giratoires ;
- Transformer le stationnement automobile en épi sur voirie en stationnement latéral ;
- Généraliser les double-sens cyclables dans les voies circulées par les véhicules à sens unique ;
- Créer des places de stationnement abritées et/ou sécurisées pour les vélos dans les pôles de vie, les parkings, les pôles d'échanges et gares ;
- Multiplier les appuis-vélo en milieu urbain à intervalles réguliers et à proximité des équipements.
- Développer une signalétique destinée aux piétons et aux vélos (direction, distance, temps de parcours etc.) ;
- Aménager des itinéraires structurants cyclables sécurisés nord-sud et est-ouest ;
- Aménager les parcours et itinéraires de promenade urbaine pour le piéton et le cycliste et intégrer les itinéraires régionaux (Loire à vélo) et départementaux au sein du territoire de Nantes Métropole.



Les deux-roues motorisés et les voies cyclables

Des témoignages de plus en plus nombreux de plasseo-vélistes nous font état de l'utilisation des voies réservées aux vélos par les deux roues motorisés. Souvent les conducteurs de ces engins ont des comportements dangereux (slaloms entre les vélos, dépassements par la droite etc...). Apparemment il semble qu'aujourd'hui ces pratiques soient tolérées.

Pourtant les services de NM viennent de publier une plaquette à l'occasion de la généralisation des double sens cyclables en rappelant que les bandes cyclables et les sas sont exclusivement réservés aux vélos.

La fiche CERTU n°02 d'août 2009 concernant les bandes cyclables rappelle la réglementation en vigueur :

Le décret n° 98-828 du 14 septembre 1998 relatif à la circulation des cycles a modifié le code de la route et notamment la définition de la bande cyclable dans l'art. R110-2 : « voie exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues sur une chaussée à plusieurs voies ». La circulation des autres véhicules, le stationnement et la livraison y sont interdits.

L'art. R431-9 du code de la route précise : « Par dérogation aux dispositions de l'article R110-2, les conducteurs de cyclomoteurs à deux roues, sans side-car ni remorque peuvent être autorisés à emprunter les bandes et pistes cyclables par décision de l'autorité investie du pouvoir de police », le panneau C 113 (ou B22a).



est alors complété par un panneau M4d2. »



La fiche ajoute également le commentaire suivant : « Cette possibilité est toutefois fortement déconseillée en raison du différentiel important d'accélération et de vitesse entre le cycliste et le cyclomoteur et de l'emprise peu large, inadaptée aux vitesses pratiquées par ces derniers. » Aussi afin que la sécurité des cyclistes soit assurée, nous demandons aux services de police d'être particulièrement vigilants vis-à-vis des auteurs de ces infractions. Merci aux adhérents de nous transmettre les problèmes ou incidents que vous posent les conducteurs des 2 RM lorsqu'ils empruntent les voies cyclables.

Autre point réglementaire La circulation des cyclistes de moins de huit ans est autorisée sur les trottoirs. Il faut donc comprendre qu'au-delà de cet âge la circulation des cyclistes sur les trottoirs n'est pas autorisée. Par contre sur les espaces piétonniers la circulation des cyclistes est autorisée à « l'allure du pas » et sans gêner les piétons.

Le point sur les aménagements

Nouveaux Ponts : bonne nouvelle

Les larges accès piétons du pont Léopold Senghor seront partagés avec les vélos avec un marquage au sol ; les bandes cyclables sur la chaussée devraient aussi être un peu élargies. Ces solutions (bande cyclable d'1,60m + trottoirs partagés) seront aussi appliquées sur le pont Tabarly.

descente, les cyclistes attendront encore quelques années des travaux plus importants de reprise du talus pour avoir une place réservée.

Rue de Cornouaille ⑥

Le réaménagement de cette rue permet une piste cyclable sur le trottoir du côté Nord et une bande cyclable correcte côté Sud. Là aussi, les automobilistes sont un peu déçus de ne plus avoir de bande blanche centrale mais cela passe bien !

Daniel

Les DSC (double sens cyclable) ①

Progressivement les DSC sont mis en place. Plusieurs points sont relevés par les cyclistes. Une information insuffisante vis-à-vis des automobilistes, des flyers et quelques panneaux explicatifs apparaissent mais les efforts doivent se poursuivre dans ce sens là. La signalétique doit être plus visible, afin que les automobilistes ne soient pas surpris de voir les cyclistes circuler sur ces nouveaux itinéraires. Les zones 30 doivent être étendues à l'ensemble du centre ville sauf sur les voies définies comme primaires. A l'exemple de la rue Racine où les voitures descendent très vite, la rue en plus est bien droite, il y a là un impératif à réduire la vitesse des voitures et à faire respecter le DSC.

Pont de La Jonelière

Les échéances se précisent : De grands panneaux informatifs ont été installés en bas du pont rive gauche, et au pied du pont de la Tortière. Fermeture annoncée du passage sur le pont fin novembre et jusqu'à fin 2011 pour les vélos. Sont dessinés les parcours de déviation pour les cyclistes et les piétons. Les horaires de la navette fluviale sont élargis en semaine. Toutes les informations sont accessibles à l'adresse : <http://www.rff.fr/IMG/T-ItineraireVelos.pdf>

De nombreux cyclistes nous font part de leur mécontentement sur la durée de la fermeture et sur l'allongement considérable que les déviations entraînent. PAV a demandé auprès des autorités compétentes que la durée de la fermeture soit réduite et que des solutions alternatives soient proposées : navette au pied du pont de la Jonelière ; passage provisoire par une voie du périphérique

Stationnement en épis ②

Quelques travaux ont été faits pour les supprimer par exemple sur une partie du Bd Victor Hugo mais cela reste bien timide. Pourquoi ce boulevard n'a-t-il pas été totalement réaménagé ? Les stationnements en épis sur les Bd De Launay et St Aignan, Langevin sont également supprimés partiellement. Nous demandons là aussi une poursuite plus rapide de ces modifications de stationnements.

Porte de la Chapelle : un gros point noir ⑦

Les travaux qui vont être engagés pour la ligne 1 du tram et pour le tram/train sur le pont de la Jonelière devraient être l'occasion de résoudre le problème du franchissement de ce rond point. Il est invraisemblable que la voie dédiée vélo qui arrive du bourg de la Chapelle/Erdre débouche sur cet obstacle et forme une vraie barrière artificielle, un mur infranchissable pour beaucoup de cyclistes ! Il y a nécessité pour les pouvoirs publics de concevoir un franchissement entièrement sécurisé permettant de rejoindre la voie cyclable.

Une proposition à court terme : réduire en largeur le giratoire et utiliser en partie les trottoirs sans piétons pour aménager la partie du cercle manquant pour les vélos.

Quai Baco ③

Nous avons alerté plusieurs fois les services de NM afin de refaire le revêtement et les peintures délimitant les espaces piétons/vélos de cette voie qui longe la ligne SNCF. Trop peu a été fait. Avec la chute des feuilles, non seulement celles-ci ne sont pas ramassées par les services municipaux mais de plus la voie devient dangereuse avec le risque de dérapage sur les feuilles et la voie devient totalement invisible. Nous espérons que rapidement les travaux d'amélioration de cette voie soient réalisés.

Les appuis vélos ④

Progressivement les appuis sont installés, le plus souvent par 3 en remplacement d'une place de stationnement. N'hésitez pas à nous faire part de vos observations ; notamment sur les lieux où il en manque encore. Par exemple devant la CPAM, place Bretagne.

Quartier Port Boyer ⑤

Rue Jacques Duclos : un couloir cyclable a été réalisé au mois d'octobre dans le sens montant sur 200m, et est respecté des automobilistes qui sont étonnés de ne plus avoir de bande centrale. Pour la



Une jeune entreprise de l'économie sociale à encourager!

Bricolage, jardinage, nettoyage... Une entreprise de services à la personne écologique, solidaire, sociale, à Nantes et à vélo !
<http://www.a4mains-services.fr/>



Rappel Jeu concours FUB « Mon vélo bien équipé, c'est gagnant ! »

Vous voulez jouer ?
RDV sur le site www.fubicy.org

Festival du voyage à Vélo

Festival du voyage à vélo à St-Herblain au Centre du Soleil Levant le samedi 20 novembre de 15 à 22h.



Carrefours giratoires, quels aménagements pour les vélos ?

L'agglomération nantaise est sans doute l'une des agglomérations françaises où les carrefours giratoires sont les plus nombreux. Ce choix d'aménagement remonte aux débuts des années 90, il a pour objet de « fluidifier » la circulation des autos et il est moins accidentogène dans la mesure où les collisions entre les véhicules sont en général tangentielles et ne provoquent le plus souvent que de la tôle froissée. Ces types d'aménagements sont donc conçus à la fois pour améliorer la circulation des voitures et pour assurer une sécurité plus grande des passagers. On voit donc que les aménageurs ont d'abord privilégié un mode de déplacement : l'automobile ; en excluant les autres modes notamment le vélo.

Pour les cyclistes les ronds points et les giratoires représentent d'une part des obstacles difficiles à franchir et dangereux, et d'autre part ils ne permettent pas une continuité des voies cyclables. Il convient donc de s'interroger sur les aménagements spécifiques garantissant la sécurité des cyclistes et la continuité des voies cyclables. On observera que sur l'agglomération très peu de giratoires sont aménagés pour les vélos ; on rappellera la très belle voie cyclable qui part du bourg de la Chapelle sur Erdre et qui débouche sur la « terrifiante » porte de la Chapelle du périphérique que seuls des cyclistes expérimentés voire un peu inconscients peuvent franchir !! On essaiera dans cette petite étude de présenter les différents aménagements cyclables.

Quelques définitions :

- Rond-point : Il s'agit d'une place circulaire (ronde, ovale ou polygonale) ou demi-circulaire.
- Carrefour giratoire : On emploie plutôt le terme giratoire. Il s'agit d'un carrefour particulier formé d'un anneau central qui permet aux usagers de prendre n'importe quelle direction. Les giratoires, à la différence des ronds points, se caractérisent par la priorité des véhicules circulant sur l'anneau, cette différence facilite la circulation des véhicules.

Les giratoires sont classés en quatre catégories :

- Mini giratoire : îlot central entièrement franchissable
- Petit giratoire : giratoire compact ; une seule file d'entrée et de sortie dans chaque branche
- Giratoire moyen : souvent avec deux files d'entrée dont le rayon extérieur est compris entre 16 et 24 m
- Grand giratoire : au moins deux files d'entrée ; rayon extérieur : supérieur à 25 m

Problématiques de sécurité des cyclistes

Un constat : plus les giratoires sont importants ; moins la sécurité des cyclistes est assurée ; d'où la nécessité d'aménagements sécurisant.

Minis-giratoires

Sur ce type d'équipements qui a pour objectif de ralentir la circulation des autos le cycliste peut (doit) continuer à avoir une trajectoire rectiligne. On peut considérer qu'il n'y a pas lieu d'avoir d'aménagement spécifique. Il reste que le cycliste doit savoir prendre sa place sur la chaussée. Ce qui n'est pas toujours facile pour des cyclistes débutants ou pour des enfants.

Petits giratoires

Ce sont ceux que l'on trouve le plus souvent en ville. Il ne devrait jamais comporter plusieurs files d'accès et de sortie. Or ce n'est pas toujours le cas. D'autant que viennent parfois s'ajouter à ces giratoires des voies de bus ou de tram. Les aménageurs doivent donc absolument ne prévoir qu'une seule file d'accès et de sortie. Par ailleurs la voie d'accès et de sortie doit obliger les automobilistes à s'écarter de la voie cyclable soit par des peintures au sol, soit par des îlots séparateurs.



Giratoires de taille moyenne

La question se pose pour ces giratoires de la bande cyclable tracée à l'intérieur de l'anneau. Le débat n'est pas tranché sur ce point. Certains considèrent qu'elle crée un sentiment d'illusion de sécurité et ne permet pas aux automobilistes d'anticiper la direction du cycliste. Elle a toutefois pour avantage de bien marquer un territoire et de rappeler que les cyclistes ont leur place sur cet espace.

Le contournement par l'extérieur est également une alternative qui est choisie par les aménageurs avec utilisation du passage piéton partagé et bien matérialisé. Il convient toutefois au cycliste d'être vigilant lors de la traversée sur les passages piétons/vélos. Dans le cadre d'une véritable politique vélo il convient de donner la priorité aux déplacements doux piétons/vélos. La traversée des routes d'accès doit donc être bien matérialisée pour les vélos en leur accordant la priorité ou en instituant un système de feux soit manuel soit automatisé.

Grands giratoires

Ce sont des équipements que l'on trouve plutôt en périphérie comme celui de la porte de la Chapelle/Erdre que l'on citait en introduction. Mais on peut penser que la traversée de la place Mangin avec cinq voies

de sortie vers le pont de Pirmil, (record qui dit mieux !) sans compter la traversée de la voie de tram s'apparente à un grand giratoire. Les grands giratoires devraient faire l'objet d'un aménagement systématique et obligatoirement sécurisé pour les cyclistes. En général ces aménagements prévoient une voie cyclable en site propre contournant le giratoire par l'extérieur avec là aussi des systèmes de feux pour les cyclistes.

Sur Nantes on observera que les aménagements de voiries dans les nouveaux quartiers, Pré Gauchet par exemple, auraient du faire l'objet de ce type d'aménagement. Le giratoire à la sortie du Mail Picasso est une erreur monumentale puisque les aménageurs ont surdimensionné l'espace piéton qui pouvait parfaitement être aménagé avec des voies vélos entièrement sécurisées non seulement le long du Mail Picasso mais en contournant par les grands espaces piétonniers le giratoire avec traversée des voies de sortie par les passages piétons partagés

Enfin autre caractéristique sur Nantes, existent-ils ailleurs ? Les ronds points giratoires « carrés » ! Exemple la place Sarrail à Pont Rousseau ou bien à

Orvault la place débouchant sur la rue de la Morlière au Petit Chantilly, l'imagination des aménageurs qui ne sont sans doute jamais montés sur un vélo est sans limite !!

Totalement inadaptées à la pratique du vélo, ces places ne peuvent être empruntées que par des cyclistes inconscients ou n'ayant pas froid aux yeux ! La place Sarrail pourrait sans difficulté faire l'objet d'un contournement extérieur pour les vélos, tant l'espace est grand sur son périmètre.

Enfin pour rêver ci-joint un projet néerlandais qui prévoit le passage du giratoire par des itinéraires cyclables en tunnel.

Nantes, ville natale de Jules Verne, devrait être la cité où se vivent des utopies

Si vous avez des observations, des projets, des photos, des avis surtout n'hésitez pas à nous les transmettre cela nourrira nos propositions. Merci d'avance.

Jean Paul

Sources : Ce petit dossier s'appuie sur les fiches techniques du : CERTU et sur les documents mis à disposition par le site néerlandais : Fietsberaad



Bourse aux vélos

La bourse aux vélos en un mot... c'était génial ! Beaucoup plus de monde au rendez-vous avant 9h30. Le stand de Place au Vélo littéralement pris d'assaut (merci entre autres à Florence, Jacques et Marie qui ont super bien assuré pour donner les bons conseils). Je n'oublie pas bien entendu tous les 30 et quelques bénévoles, qui ont largement contribué à la réussite de cette bourse. Le beau temps et la bonne humeur étaient au rendez-vous.

Parlons chiffres :

- un peu plus de 20 adhésions
- 17 marquages
- 210 vélos vendus sur 237 déposés (le cap des 200 est dépassé!) et 18 vélos vendus par ATA0



Tabliers

Pour des brico-vélos moins salissants, des tabliers sont disponibles. Merci aux filles de l'UFCV, laquelle n'est pas l'union des consommateurs comme certains le croient mais l'Union française des centres de vacances et de loisirs.

Loïc

Cyclistes Brillez !

Beau succès pour « Cyclistes brillez ! », qui pour la première fois se déroulait Place Ricordeau, une place adaptée pour ce type d'animation, bien située dans le centre de Nantes, pas mal de passages de cyclistes et piétons, avec la proximité du skate parc. Ces deux journées ont connu une fréquentation fort raisonnable et bien répartie sur les deux journées, avec près de 100 vélos vérifiés, 16 vélos gravés et 21 adhésions.

L'AFT-IFTIM proposait au public de monter dans un car et prendre la place du chauffeur, pour se rendre compte à quel point les cyclistes ne sont pas visibles dans les rétroviseurs et sont donc vulnérables. Les personnes en sont redescendues bluffées par la démonstration. Merci à Sylvie pour ses précieux conseils. Personnellement, j'ai encore appris beaucoup de choses pour sensibiliser les jeunes et échanger avec eux sur le sujet. Une météo favorable, même si le temps était frais le matin !

Dominique



Peinture militante et responsable

De nombreux adhérents nous font part de leur impatience quant à la lenteur des aménagements pour les vélos. Nous avons donc décidé d'organiser une seconde manifestation pour des avenues Carnot et Bonduelle cyclables le 16 octobre.

Opération peinture fraîche réussie, avec le soleil. Une cinquantaine d'adhérents motivés, aidés de la police pour la circulation automobile a pour la seconde fois peint une bande cyclable allant du Pont de la Rotonde à l'entrée du pont Aristide Briand.

Rappel : Nous avons déjà manifesté à plusieurs reprises contre certains aménagements qui ne font aucune place au vélo. À notre grande surprise et immense satisfaction, les voitures respectaient alors le marquage et permettaient aux cyclistes de circuler en sécurité pendant plusieurs mois. Nous avons déjà peint une bande cyclable à partir du pont. La Communauté Urbaine n'a rien fait pour la peindre définitivement. Nos premières manifestations ont déjà porté leurs fruits : les décideurs ont repris certains de nos aménagements dans le cadre d'un projet global de l'hyper-centre. Il est donc utile de rappeler durant cette période de réflexion que le vélo doit obtenir une voie de circulation protégée des véhicules motorisés sur tous les axes principaux. Les aménagements dans le centre, comprenant les avenues Carnot et Bonduelle, devront organiser le trafic en donnant la priorité aux modes de déplacements doux, et donc aux cyclistes ! Actuellement, le cycliste qui descend du pont de la Rotonde en direction du pont Aristide Briand est toujours mis en danger par la vitesse excessive des véhicules motorisés, sans qu'une place lui soit clairement attribuée. Pour la circulation des vélos et un trafic apaisé sur les avenues Carnot et Bonduelle, nous demandons encore et toujours la création d'une bande cyclable dans les deux sens. C'est un appel à Nantes Métropole pour entendre les besoins des cyclistes. Merci à tous ceux qui ont préparé cette action symbolique mais bien visible pour tous ceux qui viennent travailler à la Communauté Urbaine ! Et maintenant ! À Nantes Métropole de tracer la bande cyclable !

Balade du 24 octobre à la Chapelle/Erdre Retour sur cette belle journée d'automne

Un bon groupe toujours ponctuel était prêt à 10 h Place Royale pour être complété au pont de la Jonelière ; finalement, 32 cyclistes quand même, pour apprécier à petite allure les environs de La Chapelle. La Desnerie, le bourg et ses gâteaux au chocolat et café chaud, le port aux cerises, Moulines, La Brosse, La Rinçais, La Gergaudière, le Gesvres et le pique-nique devant le parcours de motocross heureusement silencieux aujourd'hui. Le partage des fars bretons et autres gâteaux ont donné de l'énergie pour les quelques raidillons qui ont suivi. Pétition pour le respect du droit de marchepied et l'accès au bord de l'Erdre pour les randonneurs... Informations sur l'actualité de Place au Vélo et «commerce» de chasubles aux couleurs de l'association ; démonstration du Brompton de Pierre et du tandem couché de Luc. Un petit verre de jus de pomme à la maison a permis de récupérer un peu après cette magnifique journée amicale et nature.

Merci à Pierre pour les chemins découverts et les commentaires....et vive le vélo-balade.

CCQ Hauts-Pavés / Saint Félix

Nommé récemment Conseiller de Quartier pour le secteur Hauts-Pavés / Saint Félix, je me suis concentré [...] sur la question des « déplacements urbains doux ». [...]

Nous travaillerons sur un « plan de déplacements urbains doux » préparé par Hadrien Bedok. La première réunion se tiendra vers le 13 décembre 2010. L'échéance du rapport de cet atelier est fixée au mois de juin 2011. La démarche en trois étapes concernera :

- Le diagnostic, les expertises d'usage, le comportement des usagers
- la comparaison avec les données techniques
- la finalisation du document final (proposition)

Il s'agit de définir ce qui serait souhaitable à terme pour ce qui concerne les déplacements à pied et à vélo en identifiant quelques priorités d'aménagement. La spécificité du secteur Haut-Pavés Saint Félix ce sont deux lignes de tramway et un projet d'extension des zones « apaisées » (30 km/h) pour une meilleure cohabitation entre les modes de déplacements et une réduction de l'accidentologie. [...]

Lors de cette première rencontre nous avons commencé à identifier quelques points noirs concernant la circulation en vélo dans ce secteur : mauvais état de la chaussée à certains endroits, stationnements permanents de voitures sur la bande cyclable qui passe derrière le cimetière de la Miséricorde, devant l'Ecopoint, etc...

Patrick

Pont de la Jonelière....

Je me permets de réagir au sujet du Pont de la Jonelière... Je suis écœurée par la façon dont les piétons et les cyclistes sont traités !

J'avais cru naïvement que NM allait mettre une navette fluviale au pied du pont... Mon trajet sera augmenté de manière considérable. Je fais Nantes-Est (quartier Toutes-Aides)-La Chapelle-sur-Erdre.

Aujourd'hui, mon trajet peut aller de 12 à 8,6 km suivant le trajet que je prends... sans le pont je crains de devoir beaucoup descendre pour remonter, redescendre pour r monter et surtout rallonger mon trajet et avec plus de circulation au-

tomobile...

Ce trajet cyclable est très fréquenté... Aurait-on fait la même chose et surtout aussi longtemps vis à vis des automobilistes ?

Manue

Thouaré

Le plan communal des déplacements doux est en bonne voie. Présenté à un groupe de cyclistes dont certains adhérents de PAV, les réflexions ont enrichi le plan dessiné par NM à l'horizon...2030. Gageons que des priorités ne tarderont pas à voir le jour pour la sécurité des collégiens, sur les accès aux giratoires perçus comme trop dangereux car les voitures les prennent encore vite. Gros problème pour les liaisons avec Ste Luce qui ne suit pas la demande d'axe sécurisé entre Thouaré et Ste Luce au Nord des communes malgré la demande municipale.

Thierry, Didier, Daniel

Ste Luce

Nantes Métropole nous a annoncé la création d'un plan vélo sur la commune de Ste Luce avec un objectif de réalisation à l'horizon 2020 et nous a demandé d'être force de proposition pour remonter les problèmes ponctuels et de proposer des itinéraires (le plan prend en compte uniquement les déplacements vélo quotidien et pas les déplacements loisirs).

Ce plan vélo est demandé par NM pour juin 2011 mais dans le même temps on nous a indiqué que NM avait d'autres priorités (Chronobus...) et que le plan vélo sera certainement terminé avec retard. [...]

Concernant l'arrivée du Chronobus, Nantes Métropole nous a annoncé que les cyclistes seraient autorisés à rouler dans le couloir de bus. Cela nous semble dangereux et peu sécurisant...alors qu'il y a l'espace pour créer une voie cyclable en site propre sur une grande partie du parcours. Autre info qui nous énerve, la mairie a remis en place les barrières anti-cyclistes (mais aussi anti-poussettes et anti-handicapés) Allée Bretagne...incompréhensible !

Pascal

Carquefou

À la demande de Nantes Métropole, le groupe de travail paramunicipal a redonné

ses trois principales priorités d'aménagements cyclables. La liaison entre la piste cyclable venant du Housseau et le Bd de l'Épinay par le fond du cimetière ;

Amélioration des traversées du Bd des Européens et de la route de Sucé et améliorer la liaison avec le Souchais par le Charbonneau ;

Sécuriser la liaison Housseau / ICAM...études et chiffrages en 2011...début de réalisation en 2012.

Comme dans de nombreuses communes de l'agglomération, cela fera 2009, 2010, 2011 sans réalisations par Nantes Métropole d'aménagements cyclables structurants pour les cyclistes. Les études avancent pour une zone 30 élargie et des appuis vélos vont être installés : donnez vos propositions d'emplacement...

Daniel

Nantes, Capitale Verte ? Chiche créons un périphérique vélo en voies vertes !

Jean BLAISE qui prend la direction du Tourisme à Nantes veut faire de la ville un but de voyage. (cf. O.F. du 5/11). Très bien, Nantes est une belle ville, au riche passé historique, aux édifices, aux monuments publics souvent très beaux. Le patrimoine industriel est mis en valeur. La vie culturelle est foisonnante à travers de grosses structures mais aussi de multiples lieux associatifs. Les transports collectifs sont performants. Nantes possède donc de très beaux atouts. Tout serait alors parfait si Nantes était dotée d'un véritable réseau de voies cyclables. On comprend difficilement comment Nantes a pu obtenir ce label de capitale « verte » ; visiblement les experts certificateurs ont du oublier un item important

dans la sélection des dossiers ! Mais puisque maintenant la ville a obtenu ce label alors aux décideurs politiques de la faire vivre.

On pourrait suggérer à Jean BLAISE de faire de Nantes une destination de voyageà vélo. Nantes est situé sur le trajet de la Loire à Vélo et sur l'Eurovélo 6. On sait les freins qui sont mis par Nantes Métropole pour aménager cet itinéraire qui reste toujours « provisoire »... L'agglomération peut devenir également une destination touristique pour les cyclorandonneurs. Voici quelques propositions : Partant du principe que l'axe de la Loire à Vélo est l'axe principal. Il faudrait qu'à partir de cet axe soient aménagées des voies cyclables en site propre doublant les voies piétonnes qui longent les rivières de l'agglomération : Erdre, Sèvres, Chézine, Cens, Gesvres. Ces voies vélos devraient faire l'objet d'un revêtement en enrobé et non rester dans une sorte de stabilisé comme celui du Bd des Pas Enchantés qui devient tout boueux dès qu'il pleut. Ces voies vertes permettraient de créer un réseau structurant, pouvant à la fois être empruntées autant pour les loisirs que pour des déplacements quotidiens. Formant un périphérique « vélo » ces voies pourraient également relier les différents parcs paysagers qui sont une richesse de Nantes : Jardin des Plantes, Procé, Gaudinière, Grand Blottereau etc... Des visites guidées pourraient être organisées en direction des touristes en mettant à leur disposition des vélos en location dont les stations pourraient être installées sur les différents points des itinéraires. Il s'agit donc d'allier à la fois des objectifs de réseaux cyclables à but utilitaire et touristique. À l'heure où l'ancien directeur des Utopiales, Patrick GIGER, va prendre la succession de J. BLAISE au Lieu Unique, Nantes doit faire vivre ses utopies !

Jean Paul



Dimanche 21 novembre : Balades pour la journée départ à 10h place Royale Direction le lac de Beaulieu à Couëron avec pique-nique, chambre à air...et bonne humeur.

Dimanche 23 janvier : Balade en matinée, ensuite galette au chaud

D'autres sorties peuvent être organisées. Connectez-vous à l'agenda du site <http://www.fubicy.org/nantes>

Balades urbaines : Une quinzaine de personnes se sont réunies à l'appel de Place au Vélo, Vélocampus, Cyclocab et Dyna-Mots pour relancer les balades mensuelles. Le constat a été fait que le rythme balade mensuelle ne mobilisait plus les foules. L'idée est de partir sur des balades trimestrielles... à confirmer, les présents n'ont pas vraiment décidé. On ne s'est réellement fixé que pour une balade de Noël. Départ le samedi 18 décembre à 14h sur le parvis de la cathédrale pour une quinzaine de km. Pour les prochaines balades, on verra plus tard, notamment après sondage auprès des participants.

Pierre

LES
SORTIES
DE PAV

Bicyc'lettre

journal de l'association nantaise "Place au vélo" > nov 2010 > n°82

SUR VOTRE AGENDA!

- **Samedi 20 novembre**
... Brico-vélo 14-18h Auvours
- **Samedi 20 novembre**
... Festival sur le voyage à vélo ;
Centre du Soleil Levant ; St Herblain 15-22h
- **Samedi 4 et 18 décembre**
... Brico-vélo 14-18h Auvours
- **Mercredi 8 décembre**
... Réunion des adhérents ; salle A de la Maison des Syndicats ; Gare de l'État, boulevard de la Prairie au Duc
- **Samedi 18 décembre**
... Balade urbaine ; 14H parvis de la cathédrale
- **Dimanche 19 décembre**
... Balade, RDV 10 h place Royale
- **Lundi 20 décembre**
... Réunion du groupe « Aménagements »
- **Samedi 15 janvier**
... Brico-vélo 14-18h Auvours
- **Dimanche 23 janvier**
... Balade en matinée, ensuite galette au chaud
- **Samedi 29 janvier 2011**
... Assemblée générale annuelle Place au Vélo 14h à 18h
Maison des Syndicats
- **Samedi 26 mars**
... Bourse aux vélos, Place Viarme



La Bicyc'lettre est éditée par Place au Vélo Nantes, 8 rue d'Auvours, 44000 Nantes • Tél : 02 40 200 400
• Contact : Nantes@fubicy.org
• Internet : <http://fubicy.org/nantes> • Directeur de la publication : Daniel Daoulas
• Rédacteur en chef : Jean-Paul Berthelot • Conception graphique : Sapristi 02 40 49 81 74
• Impression : RDS, 12 rue Alain Barbe-Torte 44000 Nantes • N° ISSN : en cours • Ce numéro a été tiré à 1000 exemplaires. Revue bimestrielle, 5 numéros par an • Ont participé à ce numéro : Damiano Albani ; Jean-Paul Berthelot ; Loïc Boche ; Daniel Daoulas ; Pierre Descamps ; Dominique Dupont ; Olivier Flamand ; Stéphane Le Bot ; Marc Peroy ; Christophe Raverdy

Retrouvez-nous

au local pour le rendez-vous hebdomadaire
tous les jeudis de 17h à 20h
8, rue d'Auvours - 44000 Nantes
tél > 02 40 200 400
portable > 06 27 200 655

et aussi sur internet

mail > nantes@fubicy.org
site > <http://www.nantes.fubicy.org>

Pour s'inscrire à la liste de diffusion envoyez un mail vide à : sympa@lists.fubicy.org avec le sujet : subscribe-nantes-velo@lists.fubicy.org

Bulletin d'adhésion + abonnement à la Bicyc'lettre > individuelle 10 € - réduite 5 € - famille 15 € - association 32 € - école/collège 10 €

L'adhésion donne droit au marquage à tarif réduit (3 € au lieu de 6 €) - Adhésion + abonnement à Vélocité* 24 €

nom _____ prénom _____

adresse _____

tél _____ e-mail _____

à envoyer à l'ordre de Place au Vélo - 8, rue d'Auvours - 44000 Nantes - tél > 02 40 200 400

date _____ signature _____